



RÈGLEMENT DE L'APPEL À IDÉES SUR LE DEVENIR DES PAVILLONS ET LIEUX D'EXCEPTION DE LA VILLE DE PARIS

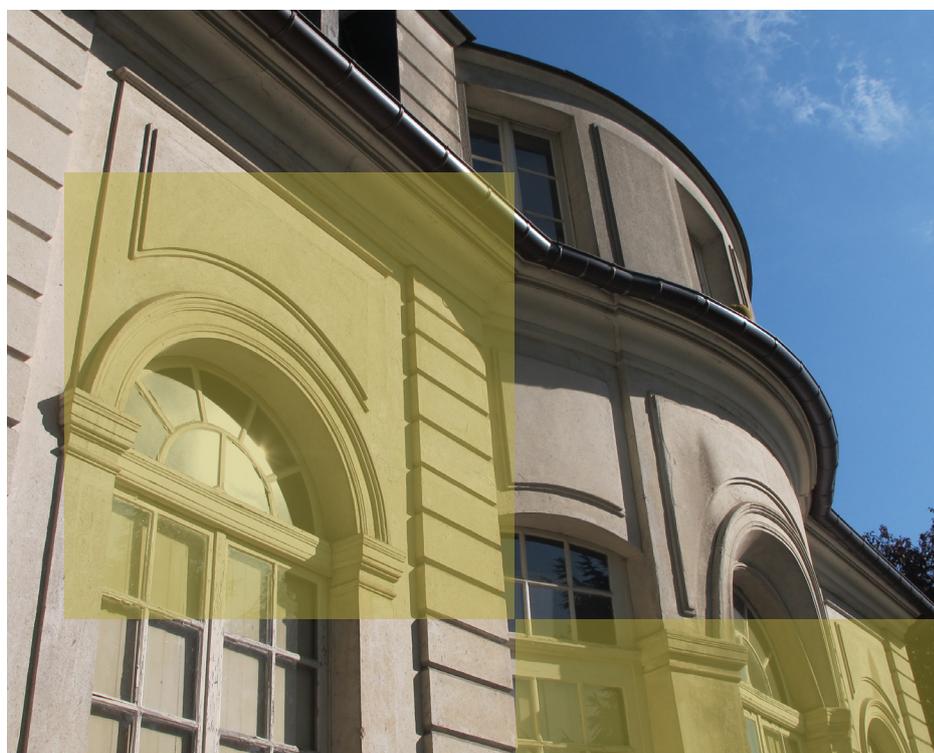


Pavillons.paris



Sommaire

Préambule	3
Objectifs de l'appel à idées Pavillons.....	4
Liste des sites concernés.....	5
Cartographie des sites de l'appel à idées	7
Organisation de l'appel à idées	8
1/ Calendrier indicatif	8
2/ Prise de connaissance des fiches de présentation et visites des sites	8
3/ Dépôt des idées.....	8
4/ Analyse des idées.....	9
5/ Retour d'expérience sur la concertation	9
6/ Suites de l'appel à idées.....	9



Préambule

Depuis 2001, la Ville de Paris associe de façon accrue les acteurs de la vie parisienne à la définition et mise en œuvre de la politique municipale : habitants et citoyens avec les deux premières éditions du budget participatif lancées en 2014 et 2015 ; acteurs économiques dans le cadre de l'opération « Réinventer Paris ».

L'appel à idées Pavillons s'inscrit dans cette volonté de concertation ouverte et participative en permettant aux opérateurs et acteurs des différents secteurs économiques et professionnels de faire émerger des propositions de destination à mettre en œuvre dans différents pavillons et lieux d'exception, bâtiments souvent à forte valeur patrimoniale, situés notamment dans les Bois, parcs et jardins, et dont la Ville de Paris ou ses établissements publics sont propriétaires.

L'appel à idées constitue ainsi une opportunité pour tous les acteurs du secteur privé de contribuer à la réalisation des objectifs de la municipalité parisienne et de faire émerger des propositions novatrices de destinations et d'usages en meilleure adéquation avec les potentiels de ces sites et les attentes des Parisiens.

Un certain nombre de ces pavillons est actuellement concédé par la Ville de Paris à des opérateurs économiques, qui les exploitent dans le cadre de conventions d'occupation du domaine

public ou dans le cadre de contrats de la commande publique (concession de travaux publics notamment). Les usages qui sont faits de ces pavillons sont relativement variés, même si l'on note une prédominance des activités de restauration et d'activités événementielles.

Plusieurs de ces contrats de concession vont arriver à échéance dans les deux à trois années à venir.

D'autres pavillons ou bâtiments sont, quant à eux, aujourd'hui inoccupés.

La situation actuelle de ce patrimoine a conduit la Ville de Paris à initier une réflexion générale sur le devenir de ces sites.

Dans la continuité des différentes démarches de concertation initiées dans le cadre de la mandature, la Ville de Paris souhaite faire émerger des idées d'utilisation innovantes et ambitieuses de ces pavillons.

Objectifs de l'appel à idées Pavillons

Le présent appel à idées doit permettre aux professionnels et acteurs des différents secteurs économiques de faire émerger des propositions d'utilisation de ces sites afin de :

- renforcer leur attractivité pour les Parisiens, en proposant une destination innovante et originale qui permette une ouverture de ces lieux d'exception au plus grand nombre
- les mettre en valeur, en prenant en compte leur localisation, leur valeur patrimoniale et historique
- les insérer harmonieusement et de façon cohérente dans leur environnement et de les ouvrir sur l'espace public.

Par cet appel à idées, les opérateurs économiques ont la possibilité de devenir force de proposition et d'apporter leur contribution à la réflexion engagée par la Ville de Paris sur le devenir de ces sites.

Ils ont par ailleurs la possibilité de faire évoluer les destinations traditionnelles de ces lieux, aujourd'hui fréquemment utilisés pour des activités de restauration, de réception, d'événementiel, ou inoccupés, vers d'autres destinations attractives et ouvertes au plus grand nombre et relevant de secteurs d'activités variés.

L'appel à idées constitue donc une étape de concertation sur le devenir de certains sites, très en amont de toute attribution de contrat d'occupation.

Ce n'est qu'ultérieurement, une fois que la Ville aura décidé la destination de chacun de ces pavillons, qu'elle lancera, courant 2016-2017, des procédures d'appel public à concurrence ayant vocation à aboutir à l'attribution de contrats permettant l'occupation de ces sites. Aussi, l'appel à idées ne constitue pas une mise en concurrence en vue de l'attribution des contrats d'occupation des sites. En revanche, **il doit permettre aux opérateurs économiques d'orienter le choix de destination qui sera ultérieurement retenu par la Ville de Paris dans le cadre des futures procédures de mise en concurrence.**

Au stade du présent appel à idées, les participants ne sont donc pas invités à remettre un projet d'exploitation d'un ou plusieurs équipements mais uniquement à détailler les grands principes d'une destination novatrice et cohérente sur le(s) site(s) envisagés.



Liste des sites concernés

Les sites, propriété de la Ville de Paris, sur lesquels les participants sont invités à proposer une destination sont les suivants :

- Pavillon des Ambassadeurs (espace Pierre Cardin) – 1 Avenue Gabriel – 75008
- Pavillon de la Terrasse – avenue du Maréchal Leclerc – 75012 Saint-Maurice ;
- Plateau de Gravelle – route du Pesage – Bois de Vincennes – 75012
- Pavillon du Congo
- Pavillon d'Indochine
- Pavillon de la Tunisie
- Pavillon du Maroc
- Serres historiques du jardin d'agronomie tropical
- Bâtiment 23
- Rotonde Tisserant – 134 rue d'Alésia 75014
- Pavillon du Lac Montsouris – 20 rue Gazan – Parc Montsouris – 75014
- L'orée du Bois - Route de la Porte des Sablons à la Porte Maillot - Bois de Boulogne - 75016
- Château de Bagatelle, Sous terrasses et Trianon de Bagatelle – Route de Sèvres à Neuilly - Parc de Bagatelle - Bois de Boulogne - 75016
- Les Jardins de Bagatelle - Route de Sèvres à Neuilly – Parc de Bagatelle – Bois de Boulogne - 75016
- Caserne des Gardes – Chemin des Gravilliers – Bois de Boulogne – 75016
- Pavillon des Princes – 69 Avenue de la Porte d'Auteuil – 75016
- Pompe à feu - Route de Sèvre à Neuilly - Bois de Boulogne – 75016
- Buffet du Pré Catelan - Chemin de la Croix Catelan - Bois de Boulogne – 75016
- Le Belvédère – 45 rue Bernard Buffet – Parc martin Luther King – 75017
- La Forge – 43 rue Bernard Buffet – Parc Martin Luther King – 75017
- Pavillon Puebla – 1 rue Botzaris – Parc des Buttes Chaumont – 75019
- Maison de l'Air – parc de Belleville – 75020
- Pavillon Carré de Baudoin – 121 rue de Ménilmontant – 75020
- Pavillon de l'Ermitage – 148 rue de Bagnolet 75020

Jardin d'agronomie tropicale,
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
Bois de Vincennes
75012

Ces sites présentent des caractéristiques variées et s'inscrivent dans des contextes urbains différents qui devront être appréhendés par les porteurs d'idées. Leurs contraintes et atouts sont listés dans les fiches relatives à chaque site.



et zone urbaine verte) et la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris y compris les Bois de Boulogne et de Vincennes.

Certains bâtiments sont soumis à la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris et/ou présentent un intérêt patrimonial et font l'objet de protection au titre des monuments historiques ou du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris.

Ces protections ont pour effet d'imposer éventuellement le dépôt de déclarations ou l'obtention d'autorisations. L'enjeu sera d'y concilier innovation et préservation patrimoniale.

La plupart des sites présentés dans l'appel à Idées sont situés dans les Bois et jardins parisiens.

Les propositions de destination devront donc respecter les contraintes du Plan local d'urbanisme en fonction de la zone à laquelle les sites appartiennent (notamment zone naturelle et forestière

Ces espaces verts sont des lieux de promenade, de détente, de rencontre et de liberté dans lesquels la faune et la flore doivent être protégées, la biodiversité préservée et l'environnement respecté. Aussi, les activités de loisirs y sont les bienvenues dans la mesure où elles respectent la destination de ces espaces, s'exercent sans gêner autrui, sans porter atteinte à la sécurité et sans dégrader les lieux.

Les activités et destinations proposées par les participants doivent ainsi s'inscrire dans les orientations souhaitées par la Ville dans ces espaces en termes :

- d'ouverture des activités à l'ensemble des promeneurs des Bois et des parcs
- de réduction du bruit et de nuisances sonores
- de réduction de la circulation automobile et du stationnement.

Pour leur proposition de destination, les participants sont invités à prendre connaissance des dispositions applicables du Plan local d'urbanisme (http://pluenligne.paris.fr/plu/sites-plu/site_statique_34/pages/page_708.html), de la réglementation générale des jardins et bois de la Ville de Paris (<http://api-site-cdn.paris.fr/images/155185.pdf>.) ainsi que des chartes pour l'aménagement durable des Bois de Vincennes et Boulogne.

Cartographie des sites de l'appel à idées



- | | | | |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| 1 Pavillon des Ambassadeurs | 4.4 Pavillon du Maroc | 9 Les Jardins de Bagatelle | 16 Pavillon Puebla |
| 2 Pavillon de la Terrasse | 4.5 Serres historiques du jardin d'agronomie tropical | 10 Caserne des Gardes | 17 Maison de l'Air |
| 3 Plateau de Gravelle | 4.6 Bâtiment 23 | 11 Pavillon des Princes | 18 Pavillon Carré de Baudoin |
| 4 Jardin d'agronomie tropicale | 5 Rotonde Tisserant | 12 Pompe à feu | 19 Pavillon de l'Ermitage |
| 4.1 Pavillon du Congo | 6 Pavillon du Lac Montsouris | 13 Buffet du Pré Catelan | |
| 4.2 Pavillon d'Indochine | 7 Lorée du Bois | 14 Le Belvédère | |
| 4.3 Pavillon de la Tunisie | 8 Château de Bagatelle
Trianon et sous - terrasse | 15 La Forge | |

L'organisation de l'appel à idées

1/ Calendrier indicatif

L'appel à idées se déroulera selon les grandes phases suivantes :

24 septembre 2015 – Lancement de l'appel à idées Pavillons – Réunion de présentation dans les salons de l'Hôtel de Ville

Automne 2015 – Prise de connaissance des sites – Prise de connaissance des fiches descriptives par les porteurs d'idées et participation aux visites

[Inscription aux visites sur sites sur paris.fr](#)

Jusqu'au 10 décembre 16H – Dépôt des idées – Remise des idées via le formulaire dédié

Début 2016 – Bilan de l'appel à idées et annonce des calendriers prévisionnels des futures mises en concurrence

La Ville de Paris se réserve le droit de modifier à tout moment ce calendrier.

2/ La prise de connaissance des fiches de présentation et visites des sites

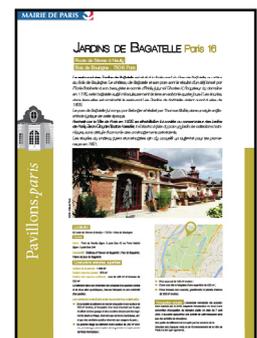
Dès le lancement de l'appel à idées, le 24 septembre 2015, les porteurs d'idées sont invités à prendre connaissance des sites concernés en téléchargeant la fiche de présentation relative à chaque pavillon sur le site « paris.fr » rubriques « professionnel », onglet « concessions », « appel à idées ».

Ces fiches présentent, pour chaque site concerné, les caractéristiques et contraintes qui doivent être prises en compte pour l'idée de destination proposée (situation environnementale, constructions existantes, superficie, règlementation d'urbanisme,...).

Il sera également précisé la date des visites organisées par la Ville de Paris. Ces dernières se dérouleront sur la base de demi-journées d'ouverture des sites (3H environ).

Les porteurs d'idées sont invités à s'inscrire jusqu'au 9 octobre 2015 sur le site « paris.fr » espace « Professionnels », rubrique « Les concessions de la Ville de Paris », onglet « L'appel à idées », sous « Les visites organisées par la Ville de Paris » pour y participer.

Ces visites ont vocation à permettre aux futurs porteurs d'idées de prendre connaissance visuellement des espaces.



3/ Dépôt des idées

Le dépôt des idées s'effectue sur le site « paris.fr » espace « Professionnels », rubrique « Les concessions de la Ville de Paris », onglet « L'appel à idées », sous « Je participe à l'appel à idées ».

Les participants renseignent les champs demandés et complètent le formulaire de réponse. En annexe de ce formulaire les porteurs d'idées devront soumettre à la Ville de Paris une fiche synthétique de 5 pages maximum contenant une description de l'idée de destination du lieu et exposant les objectifs poursuivis. Cette fiche devra démontrer en quoi l'idée est innovante et originale, en quoi elle contribuerait à la mise en valeur du site, à l'ouverture du site aux parisiens, en répondant à ses spécificités, dans le respect des objectifs listés au début du présent règlement.

La fiche synthétique pourra comprendre un ou plusieurs visuels du lieu et de son environnement en fonction de la destination proposée.

Les porteurs d'idées peuvent déposer leur idées de destinations sur un ou plusieurs sites jusqu'au 10 décembre (16H).

Les idées déposées ont vocation à être anonymisées et réutilisées par la Ville de Paris. En participant à cet appel à idées, les porteurs d'idées acceptent que la Ville de Paris se réapproprie librement tout ou partie des idées déposées.

Ils s'engagent à ne pas opposer à la Ville de Paris un quelconque droit de propriété intellectuelle se rapportant à leurs idées ou aux suites qui pourraient leur être données.

Par ailleurs, les idées déposées par les porteurs d'idées ne seront pas visibles en ligne après leur dépôt sur le site paris.fr.

Les idées déposées ne seront en aucune façon publiées en intégralité par la Ville de Paris.

Aucune indemnité ne sera versée au titre des idées déposées.

L'attention des porteurs d'idées est une fois de plus attirée sur le fait que leurs propositions ne sauraient constituer une offre en vue de l'exploitation/occupation du ou des sites concernés.

A l'issue de l'analyse des idées remises, il appartiendra à la Ville de Paris de choisir l'activité qui sera exercée dans les différents pavillons et les types de contrats à conclure pour leur occupation.

4/ Analyse des idées

Les idées déposées sur paris.fr seront étudiées par les services de la Ville de Paris, qui porteront leur attention sur l'aspect attractif et innovant de la proposition, sur l'ouverture de ces sites aux parisiens, sur la mise en valeur des pavillons et leur insertion harmonieuse dans leur environnement.

Ils examineront aussi leur possibilité de mise en œuvre en termes d'adéquation aux contraintes des sites et d'équilibre économique potentiel.

5/ Retour d'expérience sur la concertation

La Ville de Paris présentera sur paris.fr un retour d'expérience sur cette démarche de concertation, précisant de façon générale les différents types de destination proposés par les porteurs d'idées et dressant un bilan de l'opération.

Les calendriers prévisionnels des futures mises en concurrence devant permettre la conclusion de contrats d'occupation de ces sites par des opérateurs privés seront communiqués aux participants de l'appel à idées au moment du retour d'expérience.

6/ Suites de l'appel à idées

A l'issue de l'analyse par la Ville de la mise en œuvre des idées déposées, la Ville de Paris déterminera la destination de chaque pavillon, au regard de l'intérêt des idées proposées, des contraintes des sites et d'un objectif général de valorisation patrimoniale et financière.

A cette occasion la Ville se réserve la possibilité d'adapter, de combiner et de retravailler les idées proposées pour la rédaction de cahiers des charges.

Le renouvellement ou la passation des contrats relatifs à l'occupation des pavillons et sites de l'appel à idées a vocation à intervenir à la suite de procédures de mise en concurrence.

Les participants seront informés du lancement des procédures de renouvellement en consultant le site paris.fr, espace « Professionnels », rubrique « Renouvellement des concessions » ou par courriel qui sera transmis par la Ville de Paris via les coordonnées renseignées au moment de la participation à l'appel à idées et remise du formulaire.

Réalisation :
Mairie de Paris / DFA
Conception graphique :
© DFA - Mission communication

Septembre 2015